



Extrait de délibération

Identifiant
2022-02-01

Bureau syndical 7 février 2022 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-deux le lundi sept février à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 1 février 2022
Nombre de délégués en exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 3
Votants : 8

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier
Vice- Présidents :	BIRONNEAU Pascal, BRESCIA Nathalie, RIMBEAU Jean-Pierre	
Membres :	AYRAULT Bérengère, BOUCHER Hervé- Loïc, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine	BACLE Jérôme, NOLOT Monique, SAUZE Magalie

Convention de partenariat pour le fonctionnement du centre de vaccination de Champdeniers

Dans le cadre de sa mission de coordination du Contrat Local de Santé, le Pays de Gâtine a été sollicité en mars 2021 pour mettre en place un centre de vaccination sur la partie sud du territoire du Pays.

Ce centre a été validé par les autorités territoriales dont la délégation départementale de l'ARS. Le fonctionnement du centre repose sur un partenariat regroupant quatre acteurs : la SISA pôle de santé Egray-Gâtine, l'association Partage, la commune de Champdeniers et le PETR du Pays de Gâtine.

Cette mise en place a été réalisée dans l'urgence afin d'organiser la vaccination contre le covid-19. Après échange avec l'ARS, il est demandé aux partenaires de formaliser leur collaboration afin de régulariser les missions des acteurs et de sécuriser les flux financiers.

Les missions des partenaires sont définies ainsi :

- La SISA Pôle Santé Egray Gâtine est l'interlocuteur principal de l'ARS. La SISA a pour mission de percevoir la subvention globale liée aux frais de fonctionnement du centre de vaccination. Elle a la charge de payer les factures des partenaires et fournisseurs attachés au fonctionnement du centre.
- Le PETR du Pays de Gâtine est chargé, en tant que porteur du Contrat Local de Santé, et par l'intermédiaire de son directeur, d'assurer la coordination et le pilotage opérationnel du centre. Il est l'interlocuteur des autorités territoriales (Préfecture, DD-ARS79, CH de Niort) pour la gestion des plannings, des capacités vaccinales, des demandes de vaccins et de la certification des heures effectuées par les professionnels de santé.
- L'association Partage est chargée d'assurer les missions d'accueil et de secrétariat du centre de vaccination. Elle assure en totalité la prise de rendez-vous et inscriptions sur l'agenda Doctolib. L'association a pour mission d'apporter des premières réponses aux personnes se présentant, d'assurer la prise de température et de faire remplir les questionnaires médicaux.
- La commune de Champdeniers est chargée d'assurer la gestion du local, d'en assurer l'entretien, l'hygiène et la sécurité. Elle assure également le suivi comptable des fournitures techniques et administratives permettant le bon fonctionnement du centre de vaccination.

Le Bureau syndical décide d'autoriser le Président du Pays de Gâtine à signer la convention de partenariat et de facturer le temps passé par Ronan Cesbron pour le fonctionnement du centre de vaccination à la SISA Pôle santé Egray-Gâtine.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD